

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE
SAVERNE**

**Procès-verbal de la séance publique du Conseil Communautaire
du 13 mars 2014**

Président : Pierre KAETZEL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 41

Présents : 37

Titulaires : 34

Suppléants : 3

Date de convocation du Conseil Communautaire : 7 mars 2014

Secrétaire de Séance élu : M. Hervé KINTZELMANN

Compte rendu affiché le : 21 mars 2014

Présents :

Membres Titulaires :

MM. Daniel REINHART, Hervé KINTZELMANN, Jean-Jacques JUNDT, Adrien HEITZ, Denis HITTINGER, Daniel PETER, Gérard KRIEGER, Pierre OBERLE, Alain GRAD, Jean-Marc DISS, Bernard LUTZ, Pierre KAETZEL, Dominique BOSS, Daniel GERARD, Joseph CREMMEL, André LUX, Michel EICHHOLTZER, Marcel STENGEL, Henri WOLFF, Stéphane LEYENBERGER, Marc MERTZ, Laurent BURCKEL, Pascal JAN, Jean-Paul KRAEMER, Marc KIM, Jean-Claude DISTEL, Marc WINTZ, Jean-Marc GITZ. Mmes Murielle PHILIPPE, Anny KUHN, Béatrice STEFANIUK, Carine OBERLE, Paola CRIQUI, Marie-Yvonne SCHALCK.

Membres Suppléants :

MM. Gilbert KUNTZ, Christophe SCHMITT.
Mme Christiane FOURNIER.

Absents excusés :

Membres Titulaires :

MM. Gabriel OSSWALD, Gilbert HUTTLER, Jeannot SCHNELL, Jean-Charles ERNST, Dominique MULLER, Jean-Claude HAETTEL.
Mme Michèle FONTANES.

Membres Suppléants :

MM. Stéphane KOBER, Alfred KLEITZ, Olivier SCHLATTER, Eric DIEBOLT, Richard BECKERICH, Frédéric FRUH, Yannick SCHAEFFER, François MULLER, Denis REINER, André CHRIST, Gérard KILFIGER, Patrice SAVELSBERG, Daniel BRANDSTETTER, Jean GOETZ, Vincent CLAUSSE, Christian OURY, Serge SPONY, Christophe KREMER, Bernard LUTTMANN, Gérard ANDRES-KUHN.
Mmes Chantal REIBEL-WEISS, Virginie HUBSCH, Patricia PERTSCHI, Annick DEISS, Anne-Marie FIRDION-HOLSTEIN, Odile RUHLMANN.

Assistaient également :**Membres Suppléants :**

MM. Charles VOLGRINGER, Jean-Paul PFEIFFER, Etienne GOETZ, Régis BONNET, Denis SCHNEIDER, Charles SCHAEFFER, Michel OBERLE, Rémy LEHMANN, Jean-Claude HEYD.
Mmes Elisabeth MULLER, Isabelle MUNTEAN, Sonia KILHOFFER.

Invités:

M. Emmanuel VIAU, Journaliste des Dernières Nouvelles d'Alsace.
Mme Simone FISCHER, Trésorière Principale.

Administration :

M. Fabrice HELMSTETTER, Directeur Général des Services,
Mme Adeline KRAEMER, Directrice Pôle Administration Générale,
M. Frédéric AVELINE, Directeur Pôle Economie-Environnement,
M. Philippe HOST, Directeur Pôle Technique,
Mme Estelle HAFFEMAYER, Directrice Pôle Petite Enfance - Enfance.
Excusé :
M. Lionel SIEGEL, Directeur Pôle Sport- Qualité - Education Musicale.

I. CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 MARS 2014

Ordre du jour

Secrétaire de Séance – Désignation.

Informations.

Procès-verbal n° 1 du 30 janvier 2014 – Approbation.

TOURISME

N° 2014 – 19 Office de Tourisme de Saverne et sa Région – Plan d’actions 2014 – 2017.

AFFAIRES GÉNÉRALES

N° 2014 – 20 Attributions exercées par le Président par délégation du Conseil Communautaire - Compte rendu (Arrêtés et marchés).

FINANCES

N° 2014 – 21 Comptes de gestion 2013 du Trésorier.

N° 2014 – 22 Comptes administratifs de l’exercice 2013.

N° 2014 – 23 Affectation des résultats d’exécution 2013 du budget principal et des budgets annexes.

N° 2014 – 24 Vote des taux de fiscalité pour 2014.

N° 2014 – 25 Budgets primitifs de l’exercice 2014.

N° 2014 – 26 Réhabilitation de la Maison de l’Emploi et de la Formation – Avenant n°2 au marché de maîtrise d’œuvre.

N° 2014 – 27 Créances éteintes.

N° 2014 – 28 Concours photos – Modalités d’attribution des prix.

N° 2014 – 29 Subvention de fonctionnement à l’Association SOS Aides aux victimes.

AFFAIRES IMMOBILIERES

N° 2014 – 30 Acquisition d’un terrain pour la création de la zone d’activité aérodrome à Steinbourg.

N° 2014 – 31 Cession de parcelle par la Communauté de Communes de la Région de Saverne à la société SCI du Martelberg – site du Martelberg.

PETITE ENFANCE

- N° 2014 – 32 Subvention de fonctionnement 2014 à l'Association Crèche parentale « Les Bambins ».
- N° 2014 – 33 Subvention d'investissement - Crèche parentale « Les Bambins ».

ENFANCE

- N° 2014 – 34 Subvention de fonctionnement 2014 à l'Association Réseau Animation Jeunes.

TOURISME

- N° 2014 – 35 Bilan 2013 et subvention de fonctionnement 2014 à l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région.

RESSOURCES HUMAINES

- N° 2014 – 36 Recrutement d'un agent technique sous contrat aidé.
- N° 2014 – 37 Modification de la grille des emplois.

ENVIRONNEMENT

- N° 2014 – 38 Opération Vergers Solidaires d'Alsace (V.S.A.) - Versement de subventions.

HABITAT

- N° 2014 – 39 Programme d'intérêt général Renov'habitat – Versement des aides aux propriétaires occupants.
- N° 2014 – 40 Valorisation du patrimoine bâti – Versement des aides aux particuliers.
- N° 2014 – 41 Demande de subvention pour le projet d'espace logement, service d'accompagnement dans la recherche d'un logement.

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

- N° 2014 – 42 Technologies de l'information et de la télécommunication – Résorption des zones d'ombres – Versement des aides aux particuliers.

DIVERS

M. Pierre KAETZEL ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux Délégués Communautaires pour ce dernier Conseil Communautaire de la mandature. Il remercie les Elus pour le travail collaboratif de ces 6 dernières années et espère pour l'avenir, des débats aussi riches et sereins pour faire avancer l'Intercommunalité. Le Président souligne que lors du prochain mandat, ce sont désormais 66 Délégués qui siégeront au Conseil Communautaire.

Il remercie M. Emmanuel VIAU des DNA et Mme Simone FISCHER, Trésorière Principale, de leur présence.

SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Désigne à l'unanimité

- *M. Hervé KINTZELMANN comme Secrétaire de Séance.*

INFORMATIONS

- *Dépôt d'une requête en défense au Tribunal Administratif suite à la contestation de la sanction d'un Agent du Centre Nautique Intercommunal pour non-respect de ses obligations de réserve : désignation de Me Jean-Marie SONNENMOSER pour représenter la Collectivité.*
- *Le Président propose le rajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir la vente d'un terrain sur le Martelberg à la Société CTRI. La délibération avait déjà été prise lors du Conseil Communautaire du 30 janvier dernier mais le montage financier de l'opération a été modifié. Ce n'est plus un portage ALSABAIL, l'acquisition du terrain sera faite par la Société Civile Immobilière du Martelberg.*
- *M. Pierre KAETZEL informe les Elus de l'analyse des offres suite à la consultation pour l'Hôtel d'Entreprises. Les offres sont globalement de 20 000 € inférieures à l'estimation APD soit 1.236.021 €.*

PROCES VERBAL N° 1 DU 30 JANVIER 2014 – APPROBATION

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- *d'approuver le procès-verbal n° 1 du 30 janvier 2014.*

N° 2014 - 19

TOURISME

OFFICE DE TOURISME DE SAVERNE ET SA REGION – PLAN D'ACTIONS 2014 - 2017.

Rapporteur : Jean-Marc DISS, Vice-Président.

La convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'Office de Tourisme définit les principales missions de l'association. Pour permettre une meilleure approche du fonctionnement qui en découle en termes de tâches et de coûts, **un Plan d'Actions** a été élaboré.

Ce plan d'actions s'articule autour d'un scénario de poursuite des actions, sans développement nouveaux autres que la mise en place de l'observatoire, à budget quasi constant.

Six actions sont ainsi déclinées et chiffrées, notamment la démarche de classement de l'Office de Tourisme en Catégorie 1 et la démarche qualité, les deux sujets étant liés entre eux, et représentant une condition préalable au maintien du classement de « Station de tourisme » pour la Ville de Saverne.

Cette action relève en l'état actuel de la Convention d'Objectifs d'une action ponctuelle qui peut être engagée ultérieurement, en cours de convention. Son engagement impliquerait alors de majorer l'aide financière compte tenu du coût de la mission évaluée à 75.600 € (en raison notamment d'un ½ ETP supplémentaire lié à la démarche « qualité »).

La réduction significative des missions liées aux services à destination de la population locale, permettrait en revanche de dégager des moyens pour porter une démarche qualité à budget constant.

M. Jean-Marc DISS donne la parole à **M. Bernard ZAPF**, Président de l'Office de Tourisme et **Mme Virginia LEUTHNER**, Directrice de l'Office de Tourisme pour un éclairage sur le rapport d'activité 2013, le plan d'actions 2014 et les enjeux 2015-2017.
Ces derniers présentent les éléments à l'assemblée à l'aide d'un diaporama.

M. Denis HITTINGER souhaite des précisions sur le calcul du rapport entre les retombées touristique et le nombre de nuitées.

Mme LEUTHNER précise qu'il s'agit d'un calcul théorique fondé sur des ratios constatés réellement sur le Territoire Alsacien. Il s'agit d'un ordre de grandeur prenant en compte le montant moyen des dépenses consenties par les touristes sur le territoire rapporté au nombre de Touristes.

M. Marc MERTZ souhaite connaître les prévisions de la subvention pour le classement de l'Office de Tourisme en catégorie 1. Il s'agirait d'un coût supplémentaire dans le budget de 60 000 à 70 000 € ?

Mme LEUTHNER confirme que le reclassement de Saverne en Ville touristique nécessitera obligatoirement le reclassement de l'Office de Tourisme en 1^{ère} catégorie et donc la mise en œuvre de moyens humains et matériels supplémentaires chiffrés effectivement à environ 60 à 70 .000 €/an à financer par le biais d'une subvention complémentaire de la CCRS.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) d'adopter le plan d'actions 2014 – 2017 de l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région sans l'action n°6,
- b) d'en retenir les éléments afin d'assurer le suivi et les évolutions de la Convention pluriannuelle d'objectifs.

M. Stéphane LEYENBERGER souhaite intervenir après le vote de la présente délibération en réaction à l'article paru dans les DNA du 5 mars dernier y relatif.
Il remercie tout d'abord les Délégués Communautaires pour les soutiens qu'il a recueilli.

M. Stéphane LEYENBERGER ne comprend pas les propos tenus par M. Bernard ZAPF et Mme Virginia LEUTHNER retracés dans cet article.
Il rappelle qu'il a collaboré pendant 5 ans avec cette Structure en tant que Président et reste convaincu que le tourisme est moteur pour le développement économique de la Région de Saverne. Il précise que « Le rôle de l'Office de Tourisme est de promouvoir le Territoire, pas de le dénigrer ».

Par ailleurs il relève des incohérences dans les éléments annoncés.

En effet, il y a quelques semaines l'Office de Tourisme soulignait dans un rapport la bonne fréquentation et la réussite des manifestations et expositions de la période de Noël à Saverne alors que son Président indique à la presse quelques jours plus tard que pendant la période de Noël, trop peu de touristes étaient présents à Saverne.

Concernant ensuite le dossier du transfert de l'Office de Tourisme dans de nouveaux locaux plus adaptés, M. Stéphane LEYENBERGER aurait souhaité honorer une entrevue avec M. Bernard ZAPF mais il a dû la reporter à 3 reprises pour des raisons malheureuses (2 décès dans la famille et l'enterrement d'un Agent de la Ville de Saverne) et en aucun cas pour ne pas avoir à répondre en tant que candidat aux Municipales.

Aussi, dans cette période préélectorale, M. LEYENBERGER s'interroge sur le sens des propos tenus par M. ZAPF tant au niveau de la fréquentation touristique que de la mise en cause de son implication dans le dossier de transfert de l'Office de Tourisme.

M. Pierre KAETZEL invite le Président de l'Office de Tourisme à répondre s'il le souhaite à cette intervention.

M. ZAPF indique qu'il maintient la teneur des propos tenus et ne souhaite pas se lancer dans une polémique.

N° 2014 - 20

AFFAIRES GENERALES

ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - COMPTE RENDU (ARRETES ET MARCHES).

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

Vu les délibérations du Conseil Communautaire décidant de donner délégation au Président et pour la durée du mandat de certaines attributions du Conseil Communautaire, le Président rend compte des décisions qu'il a prises :

- Arrêté n° 02/2014 Portant décision prise en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables,
- Arrêté n° 03/2014 Portant décision prise en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables,
- Arrêté n° 04/2014 Portant modification du règlement de fonctionnement de la Crèche Familiale à Saverne,
- Arrêté n° 05/2014 Portant modification du règlement de fonctionnement du Multi-Accueil à Dettwiller,
- Arrêté n° 06/2014 Portant modification du règlement de fonctionnement du Multi-Accueil à Saverne,
- Arrêté n° 07/2014 Portant fixation des tarifs d'accueil d'urgence des Structures Petite Enfance.

Marchés conclus janvier/février 2014 :

Objet du marché et procédure	Lot	Titulaire	Montant
Travaux de construction – Maison de l'Enfance à Saverne	Lot 1 Fondations	DURMEYER	94 866,25 €
	Lot 2 Gros Œuvre	Ste DICKER	598 137,36 €
	Lot 3 Etanchéité	SCHOENENBERGER	125 196,17 €
	Lot 4 Menuiserie Extérieure Aluminium	Ste GROLL	186 000,00 €
	Lot 5 Echafaudages	FREGONESE ET FILS	13 241,78 €
	Lot 6 ITE	CREPIS RHIN	88 000,00 €
	Lot 7 Plâtrerie /FP	MARWO	93 000,00 €
	Lot 8 Menuiseries intérieures bois	Menuiserie JUNG	242 536,86 €
	Lot 9 Serrurerie /Métallerie	Serrurerie SMF	86 173, 56 €
	Lot 10 Chape	DIPOL	16 134,49 €
	Lot 11 Carrelage	DIPOL	23 764,21 €
	Lot 12 Revêtements sols souples	SOCOBRI	31 999,21 €
	Lot 13 Peinture	BOEHM A.	46 248,16 €
	Lot 14 Sanitaire	BEYER	154 000,00 €
	Lot 15 Equipements de cuisine	CUISINELLES	22 863,00 €
	Lot 16 Chauffage/Ventilation	JUKI	184 811,13 €
	Lot 17 Electricité	VEIT	159 339,75 €
	Lot 18 Aménagements extérieurs	GCM	129 269,76 €
	Lot 19 Ascenseur	EST ASCENSEURS	19 492,20 €
	TOTAL		2 354 205,96 €

Le montant total des marchés s'élèvent à 2 354 205,96 €.

Ce montant est inférieur de 1,46 % par rapport à l'estimatif de l'APD (2 388 565,04 €).

Liste des marchés conclus en 2013 – article 133 du Code des Marchés

Pour la tranche inférieure ou égale à 20 000 euros H.T.

<i>N° marché</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Montant H.T. notifié</i>	<i>Date de notification</i>
FOURNITURES				
2013/01	Marché de fourniture et livraison de chlore liquéfié pour le Centre Nautique Intercommunal l'Océanide.	GAZECHIM	10 000,00€	26/11/2012
2013/03	Marché de fourniture de produits alimentaires pour bébés, couches et produits de puériculture pour les structures Petite Enfance.	RIVADIS	18 000,00 €	26/11/2012
2013/05	Fourniture de denrées alimentaires pour les structures Enfance-Jeunesse	EUROCASH	6 000,00 €	09/12/2012
2013/02	Fournitures de denrées alimentaires pour le Multi-Accueil de Dettwiller – Fruits et Légumes	POMONA	4 000,00 €	22/11/2013
TRAVAUX				
SERVICES				
2013/09	Prestations d'impressions diverses pour les besoins de la CCRS	OTT IMPRIMEUR	10 000,00 €	03/01/2013
2013/15	Travaux d'impressions des bulletins communaux	SAVERNE REPRO COULEURS	11 635,10 €	05/04/2013
2013/18	Mission de contrôle technique Construction Hôtel d'Entreprises Passif	QUALICONSULT	6 545,00 €	06/05/2013
2013/21	Mission de contrôle technique Travaux de construction d'une maison de l'Enfance	QUALICONSULT	9 410,00 €	03/04/2013
2013/19	Mission de coordination SDS Travaux de construction d'une maison de l'Enfance	BECS	6 696,00 €	03/04/2013
2013/24	Mission OPC Travaux de construction Hôtel d'Entreprises Passif	EPCD	12 600,00 €	03/04/2013
2013/22	Mission SPS Travaux de construction Hôtel d'Entreprises Passif	Groupeement Home Concept System ADE	4 860,00 €	04/07/2013
PRESTATIONS INTELLECTUELLES				
2013/06	Marché de prestations avec un psychologue- Pratiques professionnelles dans les lieux d'accueil parents-enfants	Mme Joëlle LEVY-ORTSCHEIDT	1 003,34 €	10/11/2012
2013/14	Supervision pour les équipes des Multi-Accueils de Saverne et Dettwiller	Mme Isabelle FISCHER	836,12 €	19/03/2013

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 euros H.T. et inférieure à 50 000 euros H.T.

<i>N° marché</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Montant H.T. notifié</i>	<i>Date de notification</i>
FOURNITURES				
2013/04	Marché de fournitures de produits d'entretien pour les besoins de la CCRS	ARGOS HYGIENE	40 000,00 €	06/02/2013
2013/13	Fourniture de téléphonie numérique	AXIANS	27 825,39 €	08/01/2013
SERVICES				
2013/08	Marché de services entretien des espaces verts de la CCRS	GOTTRI REMY	36 595,00 €	24/04/2013
2013/12	Marché de nettoyage des locaux de la Maison de l'Enfance à Dettwiller	LA PERFORMANTE	41 064,19 €	27/03/2013
2013/20	Mission OPC Travaux de construction de la Maison de l'Enfance	C2BI	22 800,00 €	03/04/2013
TRAVAUX				
PRESTATIONS INTELLECTUELLES				
2013/10	Marché SIG – Acquisitions et prestations	SMA NETAGIS	31 920,00 €	31/01/2013

Pour la tranche supérieure ou égale à 50 000 euros H.T. et inférieure à 200 000 euros H.T.

<i>N° marché</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Montant H.T. notifié</i>	<i>Date de notification</i>
SERVICES				
2013/07	Marché d'assurances des risques statutaires des agents titulaires et non titulaires	APRIL	97573,22 €	17/12/2012
2013/11	Mission MOE Hôtel d'Entreprises	ROLF MATZ ARCHITECTURE	135 000,00 €	15/04/2013
2013/16	Marché de prestations de services relatif à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage	VAGO	77 400,00 €	05/06/2013
FOURNITURES				
2013/26	Fourniture d'un logiciel Web mutualisé RH et paie compatible avec les installations techniques de la CCRS et la Ville de Saverne	CIRIL	Fourniture – 13 814,25 € Prestations associées – 58 331,80 €	28/08/2013

Pour la tranche supérieure ou égale à 200 000 euros H.T. et inférieure à 5 000 000 euros H.T.

<i>N° marché</i>	<i>Objet</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Montant H.T. notifié</i>	<i>Date de notification</i>
SERVICES				
2013/25	Mission MOE Construction d'une Maison de l'Enfance	REY-LUCQUET	285 748,10 €0	07/05/2013

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Prend acte

- de la communication de ces informations.

N° 2014 – 21

FINANCES

COMPTES DE GESTION 2013 DU TRESORIER.

Rapporteur : Marc MERTZ, 1^{er} Vice-Président.

M. Marc MERTZ, 1^{er} Vice-Président, présente les résultats des comptes de gestion établis par la Trésorière Principale.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu l'exposé de M. Marc MERTZ, 1^{er} Vice-Président,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2013 des budgets, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les résultats des comptes administratifs ne laissent apparaître aucune différence avec les comptes de gestion,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013,

Sur proposition du Bureau,

Après avis de la Commission Communautaire Permanente Réunie le 6 mars 2014,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- que les comptes de gestion au titre du budget principal et des budgets annexes dressés pour l'exercice 2013 par le Comptable de la Communauté de Communes visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

N° 2014 – 22

FINANCES

COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2013

Rapporteur : M. Marc MERTZ, Vice-Président.

Suite à l'adoption des comptes de gestion, le Conseil Communautaire est amené à prendre connaissance et adopter les comptes administratifs présentés par le Président.

La présente note retrace les éléments principaux des comptes administratifs. Les documents officiels détaillés seront diffusés à l'appui de la note pour le Conseil Communautaire.

PRESENTATION DU RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET GENERAL

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Dépenses	REALISE 2012	PREVU 2013	REALISE 2013	Taux de réalisation	Evolution 2012 à 2013
	Total	15 785 053 €	17 499 120 €	16 991 296,12 €	97,10%	7,64%
011	Charges à caractère général	2 865 412 €	4 070 810 €	3 759 384 €	92,35%	31,20%
012	Charges de personnel	4 439 635 €	4 649 300 €	4 601 819 €	98,98%	3,65%
014	Atténuations de produits reversement CET + FNGIF	7 083 298 €	7 101 151 €	7 100 131 €	99,99%	0,24%
022	Dépenses imprévues	- €	50 000 €	- €	0,00%	
65	Autres charges gestion courante	622 183 €	774 362 €	708 746 €	91,53%	13,91%
66	Charges financières	396 354 €	387 900 €	357 399 €	92,14%	-9,83%
73925	Fonds de péréquation	16 225 €	60 346 €	60 346 €	100,00%	271,93%
67	Charges exceptionnelles	1 295 €	251 €	199 €	79,08%	-84,67%
68	Dotation aux amortissements	360 651 €	405 000 €	403 271 €	99,57%	11,82%

On peut notamment relever :

- **Une augmentation des dépenses de fonctionnement de 7,64 %** entre 2012 et 2013. Cette augmentation est essentiellement issue des charges à caractère général (chap 011) en raison d'un rattrapage des versements de compensation à la Ville de Saverne au titre de la convention de services partagés mais également d'une consommation d'eau particulièrement élevée (+ 113.000 € par rapport à 2012) dont 40.000 € s'expliquent par une surconsommation due à une fuite à l'Océanide. Il convient également de noter que pour la première fois le rattachement des charges à l'exercice est pratique et conduit à une augmentation des crédits consommés. L'évolution des charges à caractère général s'explique également par la prise en compte en 2013 du TAD en régie directe et des frais de fonctionnement de la MEF et de la MDE.
- **Une augmentation des frais de personnel de + 3,65 % par rapport à 2012** s'expliquant pour 30 % par une prise en compte de salaires d'agents intervenant sur la périmètre de Saverne.
- Une augmentation de 13,91 % des charges de gestion courantes (chap 65-subventions) due à la participation financière versée à l'association MEF depuis 2013.
- Une **réduction des frais financiers de 9,83 %**
- Un taux de réalisation des dépenses de fonctionnement de 97, 1 %, identique à 2012.

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Recettes	REALISE 2012	PREVU 2013	REALISE 2013	Taux de réalisation	2012 à 2013
	Total	17 736 997 €	17 945 891 €	18 146 190,07 €	101,12%	2,31%
013	Atténuations de charges	167 131 €	75 000 €	64 684 €	86,25%	-61,30%
70	Produits des services	1 691 011 €	1 710 915 €	1 738 209 €	101,60%	2,79%
73	Impôts et taxes	10 910 755 €	11 452 871 €	11 537 993 €	100,74%	5,75%
74	Dotations, subventions, particip.	4 599 189 €	4 356 705 €	4 393 351 €	100,84%	-4,48%
75	Autres produits de gestion	255 993 €	350 400 €	363 691 €	103,79%	42,07%
76	Produits financiers	- €	- €	- €	0,00%	0,00%
77	Produits exceptionnels	112 918 €	- €	48 262 €	0,00%	-57,26%

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 2,31 % par rapport à 2012.

- Une augmentation du produit des services de 2,31 % par rapport à 2012,
- Un taux de réalisation de 100,74 % des recettes fiscales,
- Un taux de réalisation de 101,12 % des recettes de fonctionnement.

Dépenses et recettes d'investissement :

Chapitres	Dépenses	REALISE 2012	PREVU 2013	REALISE 2013	Taux de réalisation	2012 à 2013
	Total	2 521 075 €	7 488 188 €	5 985 095 €	79,93%	137,40%
020	Dépenses imprévues	- €	100 000 €	- €	0,00%	0,00%
16	Remboursement d'emprunts	968 843 €	950 000 €	922 735 €	97,13%	-4,76%
20	Immobilisations incorporelles	104 103 €	370 646 €	95 518 €	25,77%	-8,25%
21	Equipements, achats de terrains et bâ	116 365 €	1 141 982 €	917 863 €	80,37%	688,78%
23	Travaux et aménagements	573 097 €	3 930 008 €	3 032 025 €	77,15%	429,06%
204	Fonds de concours et subventions d'in	202 667 €	425 552 €	350 287 €	82,31%	72,84%
27	Avances sans intérêts	556 000 €	670 000 €	666 667 €	99,50%	19,90%

- Un taux de réalisation de 79,93 % des dépenses d'investissement du pour l'essentiel aux travaux de restructuration de la MEF et de l'acquisition du Pôle Tertiaire de la Licorne.

Chapitres	Recettes	REALISE 2012	PREVU 2013	REALISE 2013	Taux de réalisation	Evolution 2012 à 2013
	Total	1 261 736 €	5 716 256 €	5 244 720 €	91,75%	315,67%
10222	FCTVA	54 156 €	130 000 €	98 400 €	75,69%	81,70%
1068	Excédent capitalisé	652 406 €	1 911 747 €	1 911 748 €	100,00%	193,03%
13	Subventions d'investissement	46 444 €	427 836 €	209 433 €	48,95%	350,94%
16	Emprunts	- €	2 676 428 €	2 355 000 €	87,99%	0,00%
23	Remboursement d'avances	- €	- €	101 623 €		
27	Autres immobilisations financières	148 079 €	165 245 €	165 246 €	100,00%	11,59%
28	Amortissements	360 651 €	405 000 €	403 271 €	99,57%	11,82%

- Un taux de réalisation de 89,97% des recettes d'investissement du pour l'essentiel à la mobilisation de 2.355.000 € d'emprunts.

Le résultat d'exécution 2013 se décline comme suit :

FONCTIONNEMENT 2013

	Dépense	Recette
Budget Primitif	21 336 000,00 €	21 336 000,00 €
Budget supplémentaire	-53 041,00 €	-53 041,00 €
Total budgété	21 282 959,00 €	21 282 959,00 €
Réalisé réel (mandats et titres)	16 991 296,12 €	18 146 190,07 €
Résultat propre à l'exercice 2013		1 154 893,95 €
Résultat 2012 reporté		3 337 114,82 €
Résultat de fonctionnement 2013		4 492 008,77 €

INVESTISSEMENT 2013

	Dépense	Recette
Reports de crédits 2012	1 563 665,97 €	33 936,38 €
Déficit d'investissement 2012	1 911 747,00 €	
Affectation c/1068 2012		1 911 747,00 €
Crédits nouveaux 2013	5 326 587,03 €	6 856 316,62 €
TOTAL Budget Primitif	8 802 000,00 €	8 802 000,00 €
Budget supplémentaire	597 782,14 €	597 782,14 €
Décisions Modificatives	100 156,00 €	100 156,00 €
Total budgété	9 499 938,14 €	9 499 938,14 €
Réalisé réel yc 1068 (1.911.747 €)	5 985 095,12 €	5 244 720,22 €
Déficit d'investissement exercice 2013		-740 374,90 €
Déficit n-1 (2012)	1 911 747,57 €	
Total	7 896 842,69 €	5 244 720,22 €
Déficit de clôture 2013	-2 652 122,47 €	

Affectation du résultat à prévoir pour couverture déficit -2 652 122,47 €

RAPPEL EXCEDENT FONCTIONNEMENT	4 492 008,77 €
A DEDUIRE AFFECTATION c/1068 vers 2013	-2 652 122,47 €
RESTE A REPENDRE BP 2014	1 839 886,30 €
REPRISE BA EXCEPT	0,00 €
INSCRIPTION AU 002 BP 2014	1 839 886,30 €
INSCRIPTION AU 001 BP 2014	-2 652 122,47 €

A REPENDRE EN RESULTAT FONCTIONNEMENT CAPITALISE EN 2014 1 839 886,30 €

	Dépense	Recette
REPORTS D'INVESTISSEMENTS VERS 2014	1 133 475,64 €	150 000,00 €
SOLDE A FINANCER	983 475,64 €	

Equilibre réel du CA 856 410,66 €

LA DETTE

Les emprunts suivants ont été contractés en 2013 :

OBJET	MONTANT	BANQUE	ANNEES	TAUX	INTERETS 2014	CAPITAL 2014
Avance KUHN	665 000 €	Caisse d'Epargne	12	3,07%	19 778 €	55 417 €
Pôle Licorne	690 000 €	Banque Postale	6	2,25%	11 332 €	97 582 €
MEF Pôle Emploi	500 000 €	Caisse d'Epargne	9	2,64%	12 651 €	55 556 €
MEF	500 000 €	Caisse d'Epargne	15	3,20%	15 602 €	33 336 €
	2 355 000 €			TOTAL	59 363 €	241 891 €

Au 31/12/2013 l'encours de la dette s'élève à 10.745.000 €.

LES BUDGETS ANNEXES

L'exécution des budgets annexes fait ressortir les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE	Résultat de fonctionnement 2012	Résultat d'investissement 2012	Résultat de fonctionnement 2013	Résultat d'investissement 2013	Résultat final
ORDURES MENAGERES	529 998,62 €	0,00 €	-88 573,74 €	0,00 €	441 424,88 €
ZA FAISANDERIE	258 768,43 €	-229 175,60 €	- €	- €	29 592,83 €
ZA KOCHERSBERG	143 663,41 €	-274 190,99 €	-3 680,00 €	- €	-134 207,58 €
ZA STEINBOURG AERODROME	-6 080,00 €	-40 974,20 €	-1 875,00 €	- €	-48 929,20 €
ZA MARTELBERG	1 507 774,35 €	-1 701 914,02 €	-30 441,83 €	- €	-224 581,50 €
PARC LOGISTIQUE MONSWILLER	17 987,61 €	-227 927,20 €	- €	- €	-209 939,59 €
ZONE COMMERCIALE SAVERNE EST	-3 508,00 €	- €	-3 850,00 €	- €	-7 358,00 €
				TOTAL	-153 998,16 €

A noter qu'au niveau du BA Ordures ménagères la collecte des bio-déchets a généré une dépense de 54.425 €.

A l'issue de cette présentation, M. KAETZEL, Président quitte la salle des débats et ne prend pas part au vote.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu l'exposé de M. MERTZ, Vice-Président par référence à la note de présentation du 6 mars 2014,

Sur proposition du Bureau et des Commissions Réunies du 6 mars 2014,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- d'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2013 selon les balances et résultats d'exécution présentés ci-dessus.

N° 2014 – 23

FINANCES

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXECUTION 2013 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES.

Les résultats constatés aux comptes administratifs dressés par le Président doivent faire l'objet d'une décision d'affectation par le Conseil Communautaire.

Dans un premier temps les excédents de fonctionnement sont destinés à couvrir les besoins de financement des sections d'investissement, puis au financement des dépenses restant à réaliser.

Si aucun excédent de fonctionnement ne peut-être dégagé, les déficits constatés doivent être réinscrits au stade du budget primitif et leur financement doit être assuré.

Au regard des excédents dégagés au titre du budget principal et des budgets annexes l'affectation des résultats suivante est proposée :

- Au titre du budget principal :

- d'affecter au compte 1068 de recette d'investissement 2014 le montant du déficit d'investissement 2013 **soit un crédit de 2.652.122,47 €**
- de reporter l'excédent de fonctionnement 2014 résiduel au compte 002 « Excédent antérieur reporté de fonctionnement », **soit un crédit de 1.839.886,30 €.**

De reprendre en fonctionnement comme en investissement les résultats des budgets annexes constatés aux comptes administratifs.

DELIBERATION

Vu l'exposé de M. le Vice-Président par référence à la note de présentation du 6 mars 2014,

Vu les excédents et déficits d'exécution constatés au niveau des comptes administratifs 2013 au titre du budget principal et des budgets annexes,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- Au titre du budget principal :

- d'affecter au compte 1068 de recette d'investissement le montant du déficit d'investissement 2013 **soit un crédit de 2.652.122,47 €**,
- de reporter l'excédent de fonctionnement 2014 résiduel au compte 002 « Excédent antérieur reporté de fonctionnement », **soit un crédit de 1.839.886,30 €**.

- Au titre des budgets annexes :

- de reporter les résultats de fonctionnement et d'investissement constatés au compte administratif des budgets concernés.

N° 2014 – 24

FINANCES

VOTE DES TAUX DE FISCALITE POUR 2014.

Rapporteur : Marc MERTZ, 1^{er} Vice-Président.

Le Conseil Communautaire est amené à se prononcer sur les taux de fiscalité 2014.

Les données 2013 :

En 2013 le produit des impôts réellement perçu dépasse de 85.121 € la prévision initiale pour s'élever globalement à **11.537.993 €**.

Ce produit **est amputé** du reversement FNGIR à hauteur de 1.882.007 €.

Par ailleurs, l'attribution de compensation réduit l'enveloppe disponible de 5.218.123 €.

Le solde disponible s'est ainsi élevé à :

4.437.863€

A titre d'information, la ventilation de la fiscalité ménages sur le territoire se décline comme suit en 2013 :

Communes	TH	TFB	TFNB	
Altenheim	20 093	2 046	2 111	24 250,00 €
Dettwiller	293 903	49 308	5 071	348 282,00 €
Eckartswiller	49 800	6 464	2 045	58 309,00 €
Ernolsheim les Saverne	63 670	8 016	3 001	74 687,00 €
Friedolsheim	28 791	2 752	3 138	34 681,00 €
Furchhausen	38 702	4 646	2 219	45 567,00 €
Gottenhouse	39 043	4 712	389	44 144,00 €
Gottesheim	27 997	3 331	3 365	34 693,00 €
Haegen	83 210	9 190	5 465	97 865,00 €
Hattmatt	69 459	9 141	1 576	80 176,00 €
Kleingoeft	15 998	1 772	1 877	19 647,00 €
Landersheim	13 348	13 795	1 358	28 501,00 €
Littenheim	19 107	2 715	3 799	25 621,00 €
Lupstein	80 527	10 182	5 543	96 252,00 €
Maennolsheim	18 853	2 184	2 254	23 291,00 €
Monswiller	252 357	68 730	1 753	322 840,00 €
Ottersthal	110 074	11 917	940	122 931,00 €
Otterswiller	192 058	31 715	1 013	224 786,00 €
Printzheim	15 576	1 822	2 484	19 882,00 €
Reinhardsmunster	48 343	5 390	4 834	58 567,00 €
Saessolheim	63 606	6 623	5 657	75 886,00 €
Saint Jean Saverne	65 291	9 817	1 090	76 198,00 €
Saverne	1 766 339	333 020	7 930	2 107 289,00 €
Steinbourg	254 427	55 169	2 713	312 309,00 €
Thal Marmoutier	88 870	10 456	853	100 179,00 €
Waldolwisheim	49 383	5 617	3 704	58 704,00 €
Westhouse M.	18 716	2 474	2 705	23 895,00 €
Wolschheim	25 485	3 360	2 572	31 417,00 €
TOTAL	3 813 026	676 364	81 459	4 570 849,00 €

Pour 2014, l'état 1259 d'évolution des bases a été transmis par les services fiscaux ce 13 mars.

L'analyse de ces informations fait ressortir les données suivantes :

IMPOT MENAGE						
	2013			PREVISIONNEL 2014		
	BASES 2013	TAUX CONSTANT	PRODUIT 2013	BASES 2014	TAUX CONSTANT	PRODUIT 2014
Taxe d'habitation	34 166 896 €	11,16%	3 813 026 €	34 732 000 €	11,16%	3 876 091 €
Taxe foncière bâti	34 864 160 €	1,94%	676 365 €	35 818 000 €	1,94%	694 869 €
Taxe foncière non bâti	844 146 €	9,65%	81 460 €	878 300 €	9,65%	84 756 €
	69 875 202 €		4 570 850 €	71 428 300 €		4 655 716 €
				Gain bases =	1 553 098 €	46 557 €
				Gain produit =	84 866 €	
				PRODUIT DE LA FISCALITE MENAGE 2014 =		4 655 716 €

IMPOT ENTREPRISE = CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE						
CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)	BASES 2013	TAUX	PRODUIT 2013	BASES 2014	TAUX CONSTANT	PRODUIT 2014
	17 704 838 €	20,63%	3 652 508 €	17 239 000 €	20,63%	3 556 406 €
				Gain bases =	-465 838 €	
				Gain produit =	-96 102 €	
CONTRIBUTION VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES (CVAE)	PRODUIT 2013			PRODUIT 2014		
	2 804 628 €			2 778 111 €		
				Gain produit =	-26 517 €	
				PRODUIT DE LA FISCALITE ENTREPRISE 2014 =		6 334 517 €

ALLOCATIONS COMPENSATRICES

	2013	2014
Taxe d'habitation	138 582 €	144 494 €
Foncier bâti	485 €	388 €
Foncier non bâti	10 017 €	9 634 €
CFE	35 257 €	28 017 €
TOTAL	184 341 €	182 533 €

-1 808 €

TASCOM

2013	2014
236 095 €	241 487 €

Gain produit = 5 392 €

PRODUIT DES IFER

2013	2014
151 555 €	159 306 €

Gain produit = 7 751 €

TOTAL PRODUIT CONTRIBUTIONS DIRECTES

Impôt ménage	4 655 716 €		
CFE	3 556 406 €		
CVAE	2 778 111 €		
Allocations	182 533 €		
TASCOM	241 487 €		
IFER	159 306 €		
TOTAL	11 573 559 €		
REALISE 2013	11 537 992 €	Différence 2014/2013	35 567 €

A DEDUIRE FNGIR 1 882 007 € 0,31%

SOLDE CCRS 9 691 552 €

**A DEDUIRE
REVERSEMENT
COMMUNES 5 187 222 €**

RESTE DISPONIBLE =	4 504 330 €
---------------------------	--------------------

Ainsi, au vu d'une baisse de CVAE de 26.517 € et d'une baisse de CFE de 122.000 € pour les contribuables au forfait de base, l'augmentation du produit de la fiscalité pour 2014 sera limitée à :

+ 35.567 €
soit + **0,31 %** par rapport 2013.

Compte tenu de la situation économique actuelle et des difficultés rencontrées à la fois par les entreprises et les ménages il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition 2014 des impôts locaux et d'élaborer le budget primitif en augmentant le recours aux sources de financement externes des investissements et notamment l'emprunt.

M. Denis HITTINGER souhaite connaître la position de la Communauté de Communes par rapport aux autres Intercommunalités Bas-Rhinoises.

M. le Président indique que le niveau des taux de fiscalité de la Communauté de Communes se situe parmi les plus bas.

M. Henri WOLFF précise ce type de comparaison doit se faire en fonction des compétences exercées par les Intercommunalités.

DELIBERATION

Vu l'exposé de M. le Vice-Président par référence à la note de présentation du 6 mars 2014,

Décide à l'unanimité

- de maintenir à leur niveau 2013 les taux d'imposition intercommunaux pour l'année 2014 soit :

TAUX D'IMPOSITION	
Taxe d'habitation	11,16%
Taxe foncière bâti	1,94%
Taxe foncière non bâti	9,65%
CFE	20,63%

N° 2014 – 25

FINANCES

BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2014.

Rapporteur : Marc MERTZ, 1^{er} Vice-Président.

La présente note a pour objet de présenter le projet de budget 2014.

Pour des raisons de bonne compréhension et d'économie, les documents officiels sont à la disposition des élus sur simple demande à la Direction Générale des Services.

Le Conseil Communautaire est amené à se prononcer sur l'adoption des budgets primitifs 2014, à savoir :

- Le budget principal,
- Le budget annexe Ordures ménagères,
- Le budget annexe ZA Kochersberg,
- Le budget annexe ZA Faisanderie,
- Le budget annexe ZA Martelberg,
- Le budget annexe ZA Steinbourg-Aérodrome.

BUDGET PRINCIPAL 2014

Présentation des dépenses et recettes reportées de l'exercice 2013.

Les dépenses d'investissement engagées au 31.12.2013 non mandatées et à reporter sur l'exercice 2014 s'élèvent à :

1.133.476 €

Les principaux reports concernent :

- Le chantier MEF pour 560.000 €,
- Le projet Maison de l'Enfance pour 310.000 €,
- Le projet hôtel d'entreprises pour 99.000 €.

Ces dépenses d'investissement reportées sont compensées très partiellement par des recettes notifiées mais non encaissées au 31/12/13 **pour un montant de 150.000 €**

Dépenses de fonctionnement

**Pour la section de fonctionnement, les prévisions totales
de dépenses de fonctionnement s'élèvent à :**

19.784.700 €

➤ **Les charges à caractère général** (chapitre globalisé 011) sont estimées à 3.713.000 €.

Ces charges sont moins élevées à titre prévisionnel que le réalisé 2013 en raison d'un versement de rattrapage en 2013 à la Ville de Saverne au titre de la Convention de Services Partagés. Néanmoins les frais de fonctionnement en année pleine des bâtiments MEF, MDE et Licorne viennent alourdir certains postes.

	REALISE 2013	MONTANT BUDGETE 2014	OBSERVATIONS
	- €		
CHARGES A CRACTERE GENERAL	3 759 384,44 €	3 713 001,00 €	
Ligne corrective	- €	- €	
Eau et assainissement	250 758,75 €	168 470,00 €	Surconsommation Océanide en 2013
Energie Electricité	329 687,18 €	428 100,00 €	Prise en compte MEF + Licorne année pleine
Combustibles	67 751,03 €	76 000,00 €	Chaufferie bois CNI – nouveau marché
Carburants	3 225,19 €	7 000,00 €	Comette année pleine
Alimentation	471 608,58 €	528 040,00 €	Prise en compte repas Sources année pleine
Produits de traitement	24 054,01 €	25 000,00 €	Océanide
Autres fournitures non stockées	8 718,71 €	15 800,00 €	Divers sur bâtiments pris en compte
Fournitures d'entretien	26 514,34 €	39 700,00 €	+ 11.000 € sur LIC + MEF + MDE
Fournitures de petit équipement	21 750,63 €	37 250,00 €	Divers batiments et structures
Vêtements de travail	4 304,73 €	4 530,00 €	
Fournitures administratives	21 070,80 €	24 700,00 €	
Autres matières et fournitures	23 941,80 €	28 640,00 €	
Contrats prestations de services	118 780,06 €	96 500,00 €	VAGO + hébergement CIRIL
Crédit-bail immobilier	141 283,84 €	150 000,00 €	ALSABAIL Prud'hommes
Locations immobilières	140 418,72 €	67 500,00 €	Plus de loyer temporaire MEF
Locations mobilières	66 034,38 €	69 176,00 €	
Charges locatives et de copro	80 968,77 €	34 800,00 €	Charges locaux temporaires MEF
Entretien de terrains	46 070,07 €	64 213,00 €	Espaces verts + déneigement supplémentaires
Bâtiments	22 626,31 €	45 850,00 €	Prise en compte bâtiments année pleine
Voies et réseaux	12 327,62 €	11 500,00 €	
Matériel roulant	3 342,04 €	4 200,00 €	
Autres biens mobiliers	10 517,99 €	11 704,00 €	
Maintenance	130 923,96 €	190 443,00 €	Basculement maintenance Océanide en fonction
Assurances	27 299,97 €	143 005,00 €	DO MEF + Maison Enfance + Hôtel d'entreprises
Etudes et recherches	86 243,24 €	42 900,00 €	ADEUS +étude patrimoine en moins
Documentation générale	11 058,87 €	13 140,00 €	
Formation	25 832,78 €	18 290,00 €	
Frais de séminaires	- €	300,00 €	
Autres frais divers	6 213,00 €	4 850,00 €	
Indemnités au comptable	2 200,97 €	2 250,00 €	
Honoraires	6 338,50 €	27 600,00 €	Provision honoraires avocat
Frais d'actes et de contentieux	- €	3 000,00 €	
Divers	5 639,52 €	5 400,00 €	
Annonces et insertions	3 643,22 €	4 000,00 €	
Fêtes et cérémonies	1 979,70 €	7 100,00 €	
Catalogues et imprimés	17 577,21 €	21 000,00 €	
Publications	5 399,58 €	11 000,00 €	
Divers	55,04 €	60,00 €	Chronopost
transports de biens	- €	- €	
Transports collectifs	56 527,40 €	66 890,00 €	
Voyages et déplacements	17 064,21 €	18 550,00 €	
Déménagement	1 590,68 €	- €	
Réceptions	6 993,25 €	2 950,00 €	
Affranchissements	11 151,31 €	12 000,00 €	
Télécommunications	46 676,08 €	48 360,00 €	
Services bancaires	8 219,65 €	32 510,00 €	Frais CESU +
Concours divers	58 721,66 €	80 750,00 €	Cotisations PSP/PAEUS/ADCF/Mission Locale
Frais de gardiennage	4 599,60 €	4 600,00 €	
Frais de nettoyage locaux	57 589,97 €	115 550,00 €	Nettoyage MEF année pleine + Licorne + MDE
Redevance pour services rendus	29 857,03 €	40 900,00 €	Redevance OM structures
Remboursements de frais communes membres	2 436,57 €	711 000,00 €	Changement d'imputation 62878
Remboursements à d'autres organismes	1 138 055,91 €	500,00 €	
Autres services extérieurs	47 736,94 €	51 430,00 €	
Impôts fonciers	27 620,52 €	75 000,00 €	Rattrapage 2013 + nouveaux bâtiments
Autres impôts et taxes	18 382,55 €	19 000,00 €	FIPHP

➤ **Les charges de personnel** (chapitre globalisé 012), ont fait l'objet d'une dépense de 4.601.948 € en 2013. La prévision 2014 s'établit à 4.761.474 €, soit une évolution estimée à 3,5 %.

➤ **Les charges de gestion courantes** (chapitre 65). Ce poste est ainsi estimé à 876.512 € pour 2014.

- OBSERVATION :

L'augmentation sensible du chapitre Subventions concerne la prise en compte de la subvention de fonctionnement à l'Association MEF.

- **Les atténuations de produits** (chapitre 014) restent stables à 7.085.000 €. En effet, l'attribution de compensation et le reversement au FNGIR sont figés.
- **Les charges financières** (chapitre 66) s'établissent à 405.950 €, soit en augmentation de 13,5 % par rapport au réalisé 2013 en raison des nouveaux emprunts réalisés en 2013.
- **Les charges d'amortissements** (chapitre 68) s'élèveront à 421.000 € en légère progression par rapport à 2013.

Recettes de fonctionnement

Les prévisions totales de recettes s'élèvent à :

19.784.700 €

- **Les produits des services et du domaine (chapitre 70)** sont estimés à 1.794.270 €, par rapport à 1.738.209 € réalisés en 2013.

70	PRODUITS DES SERVICES	1 738 209,43 €	1 794 270,00 €	
70632	Redevances à caractère de loisirs	768 486,24 €	750 000,00 €	Océanide
7066	Redevances à caractère social	319 300,94 €	312 905,00 €	Petite Enfance
7067	Redevances périscolaires	619 526,20 €	641 494,00 €	Enfance
70688	Autres prestations de service	4 755,75 €	6 000,00 €	
70845	Mise à disposition de personnel	25 818,43 €	31 500,00 €	
70848	Mise à disposition autres organismes	321,87 €	- €	
7015		- €	52 371,00 €	

➤ **Les impôts et taxes (chapitre 73)** sont estimés à 11.373.564 € selon détail ci-dessous :

- OBSERVATION :

Le passage à la Taxe de Séjour au forfait pour les Hôteliers permet d'accroître le produit de cette Taxe.

73	IMPOTS ET TAXES	11 373 564,00 €
73111	Taxes foncières et d'habitation	8 200 000,00 €
73112	Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises	2 700 000,00 €
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	240 000,00 €
73114	Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux	155 000,00 €
7321	Attribution de compensation	28 564,00 €
7362	Taxe de séjour	50 000,00 €

- **Les dotations et participations (chapitre 74)** sont estimées à 3.851.532 €

Les montants des dotations sont estimés et prennent en compte la baisse annoncée au niveau national. A noter, la fin du versement du fonds de concours de Saverne pour le CNI.

74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 851 532,00 €	
74124	Dotation d'intercommunalité	900 000,00 €	Estimation
74126	Dotation de compensation	1 450 000,00 €	Estimation
7472	Participations des Régions	3 000,00 €	Estimation
7473	Participations des départements	122 734,00 €	
74741	Participations communes membres GFP	- €	Saverne/Océanide
74748	Participations autres communes	- €	
74758	Participations autres groupements	- €	
7478	Autres organismes	1 185 798,00 €	Participation CAF
748314	DRCTP	45 000,00 €	
74833	Compensation CVAE	- €	
74834	Compensation TF	10 000,00 €	
74835	Compensation TH	135 000,00 €	

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)** s'élèvent à 851.593 €

75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	851 593,20 €	
752	Loyers	648 600,00 €	Prise en compte des nouveaux loyers
758	Produits de gestion courante	202 993,20 €	Remboursements repas ALSH

- **Les atténuations de charges (chapitre 64 – remboursements sur salaires)**
s'élèveront à 65.000 €

- OBSERVATION :

Il s'agit des récupérations IJ et assurance statutaire du personnel. Il s'agit d'un montant estimé à réajuster en fonction des absences indemnisées.

Compte tenu d'un report d'excédent de fonctionnement de 1.839.886,30 €, l'autofinancement prévisionnel dégagé pour l'exercice s'élève au stade prévisionnel à

2.266.238 €

chiffre auquel il convient d'ajouter les dotations aux amortissements pour 421.170 €, soit un total de :

2.687.408 €

par rapport à 4.186.271 € en 2013

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2014

Les prévisions décrites ci-dessous s'inscrivent dans les priorités présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2014.

Il convient de relever que le projet d'investissement soumis à l'approbation du Conseil Communautaire prévoit 7.223.000 € de dépenses nouvelles.

Les dépenses et recettes d'investissement s'élèvent à 11.009.000 €.

AU TITRE DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- **ZAC du Martelberg** : les actions projetées dans le cadre de cette ZAC sont retracées dans un budget annexe.

Au titre de 2014, les dépenses nouvelles suivantes sont inscrites :

- éclairage public pour 3 000 €,
- entretien espaces verts marché GOTTRI pour 15 920 €,
- balayage des voiries 2 passages pour 600 €,
- intervention nettoyage parcelles et broyage pour 6 000 €,
- DUP procédure expropriation pour 10 000 €,
- étude faune et flore pour 15 000 €,
- accompagnement EGIS DUP pour 8 630 €,
- modifications bordures et entrées de terrains pour 15 000 €,
- création entrée CTRI pour 40 000 €.

Soit un total de 114.150 € répartis entre fonctionnement et investissement.

Le produit des ventes de terrains VPCF et CTRI sont également prévues à hauteur de 1.275.000 €.

**AU TITRE DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE
LIAISON ENTRE LES SITES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Acquisition, aménagement, extension, gestion, entretien et développement de la Maison de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation.

La restructuration de la MDEF est quasiment achevée. Un crédit supplémentaire de 335.000 € en plus du report de 2013 permettra de boucler le financement de cette opération.

Le bilan financier définitif de cette opération pourra être dressé avant l'été.

Une part de 1M € d'emprunt est en principe affectée encore à cette opération.

Un solde de 150.000 € de subvention du CG 67 est reporté et d'autres aides à hauteur de 50.000 € restent à être encaissées.

Aménagement, extension, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ou aéroportuaire d'intérêt communautaire.

- **ZA Steinbourg-Aérodrome** (nouvelle appellation pour le BA Zone logistique Steinbourg :

Il est proposé d'engager en 2014 l'aménagement d'environ 6 Ha de terrain entre la route départementale et l'aérodrome. Le plan d'intention avait déjà été présenté au Conseil Communautaire.

Les dépenses suivantes sont prévues :

DEPENSES	
Achat de terrains	602 000 €
Etude de Maîtrise d'Œuvre	50 000 €
total dépenses	652 000 €

- **ZA du Kochersberg :**

Un terrain est toujours à céder dans cette zone. Il convient toutefois de prévoir l'achèvement des travaux de voirie rue d'Otterswiller.

DEPENSES	
Travaux de voirie dernière tranche	170 000 €
total dépenses	170 000 €
RECETTES	
Ventes de terrains	150 000 €
total recettes	150 000 €

- **ZA Faisanderie :**

Pas de dépenses nouvelles prévues en 2014.

- **ZA Logistique Monswiller Saint Jean :**

Ce BA est supprimé mais il convient de prévoir les opérations de rachat de terrain vers le budget général. L'adoption d'un budget primitif 2014 est nécessaire pour apurer les comptes et transférer l'actif au budget général.

Etudes, création, extension, aménagement, gestion et entretien de futurs pépinières, hôtels d'entreprises et ateliers relais.

- **Construction d'un Hôtel d'Entreprises passif au Martelberg.**

Le permis de construire est accordé pour cette opération.

La phase de mise en concurrence des entreprises est quasiment achevée et l'enveloppe financière est respectée.

Un crédit de 1.200.000 € est inscrit en dépenses et 790.000 € en recettes.

Attribution d'aides directes et indirectes aux entreprises dans le cadre des dispositions prévues aux articles L.1511-1 à L.1511-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le projet de budget primitif prévoit une provision de 100.000 € en cas de sollicitation pour une avance sans intérêts.

AU TITRE DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE.

Mise en œuvre des outils de programmation et d'études dans les domaines de l'habitat sur tout le territoire de la Communauté de Communes (PLH, OPAH etc....) :

Suite au bilan présenté le PLH intercommunal doit être mis à jour. Un crédit d'étude de 30.000 € est prévu à cet effet.

Étude, création, aménagement, entretien et gestion de l'aire d'accueil des Gens du Voyage du lieudit "Badermatt" à Saverne.

Une enveloppe de 15.000 € est prévue au BP 2014 pour le remplacement d'une borne complète et divers travaux.

Aide à la création de logements sociaux.

Un crédit de 11.115 € est prévu au titre des subventions à verser aux Communes Membres réalisant des logements sociaux.

Valorisation du bâti ancien :

Un crédit de 15.000 € est prévu au titre des subventions à verser dans ce cadre.

AU TITRE DU DEVELOPPEMENT DE DE L'AMENAGEMENT SPORTIF DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Des crédits nouveaux de 25.000 € sont prévus pour éaliser des investissements de gros entretien au CNI.

AU TITRE DE LA POLITIQUE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Un programme global de 64.000 € est prévu pour financer les différentes acquisitions et petits travaux nécessaires au niveau des 12 structures d'accueil ALSH et de.

AU TITRE DE L'EDUCATION MUSICALE

Des instruments supplémentaires seront acquis en 2014 pour un montant de 2.500 €.

AU TITRE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Une enveloppe complémentaire de 35.000 € en sus des reports, est prévue en vue de la numérisation des POS/PLU des communes membres en vue de leur intégration dans le SIG.

Par ailleurs, 15.000 € sont prévus dans le cadre des subventions aux particuliers en vue de la résorption des zones blanches.

Le programme intitulé « Infrastructures numériques » est recréé en 2014 et doté d'une enveloppe de 205.000 € correspondant à la participation du bloc communal aux travaux de mise à niveau haut-débit pour les communes de Thal-Marmoutier, Steinbourg et Reinhardsmunster.

AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES PAR FONDS DE CONCOURS

Une enveloppe de 210.000 € est prévue au BP 2014.

Elle permettra de régler le solde de dossiers déjà validés (Salle de Sports – Monswiller) et couvrir les demandes enregistrées à Reinhardsmunster, Thal-Marmoutier, Monswiller (PLU) et Waldolwisheim.

LE BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Le projet de budget 2014 se décompose comme suit :

DEPENSES	
Pertes sur créances irrécouvrables	20 000 €
Reversement redevance à SMICTOM	2 679 000 €
Titres annulés	20 000 €
Fonctionnement des PAV	40 000 €
total dépenses	2 759 000 €
RECETTES	
Produit Redevance Incitative	2 318 000 €
<i>Résultat de fonctionnement reporté prévisionnel</i>	441 000 €
total recettes	2 759 000 €

L'ETAT DE LA DETTE ET PROPOSITIONS D'EMPRUNT 2014

L'annuité prévisionnelle de la dette s'élève pour 2013 à **1.554.385 €** dont 405.000 € au titre des intérêts et 1.148.385 € au titre du capital.

Le projet de budget 2014 prévoit le recours à l'emprunt à hauteur de 3.023.000 €.

M. Marc MERTZ présente les différents éléments de la note aux Délégués Communautaires. Il souligne le désengagement de nombreux partenaires financiers et la diminution des participations.

Le budget 2014 se veut être un budget de modernisation et de progression dans le cadre de nos compétences. Il s'agit d'un budget « charnière ».

M. Marc MERTZ n'étant plus candidat aux élections municipales, c'était donc sa dernière intervention en tant qu'Elu Responsable des Finances.

Il souhaite qu'à l'avenir les successeurs sachent faire preuve de responsabilité au niveau des choix financiers et prennent les décisions appropriées, même si elles sont quelques fois difficiles.

Il remercie M. Pierre KAETZEL et l'ensemble des Délégués Communautaires pour le travail fourni durant ce mandat.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu l'exposé de MM. KAETZEL, Président et MERTZ, Vice-Président par référence à la note de présentation du 6 mars 2014,

Vu les orientations budgétaires arrêtées par le Conseil Communautaire dans sa séance du 30 janvier 2014,

Vu l'affectation des résultats des comptes administratifs,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget général et des budgets annexes

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

- a) le budget principal,
- b) le budget annexe Ordures Ménagères,
- c) les budgets annexes ZA Kochersberg, ZA Faisanderie, ZA Martelberg, ZA Steinbourg-Aérodrome, ZA Saverne Est, ZA Logistique Monswiller-Saint Jean

selon les balances d'équilibre ci-après :

BALANCES BUDGETS PRIMITIFS 2014

BUDGET	DEPENSES		TOTAL	RECETTES		TOTAL
	FONCT	INVT		FONCT	INVT	
Principal	19 784 700 €	11 009 000 €	30 793 700 €	19 784 700 €	11 009 000 €	30 793 700 €
Ordures Ménagères	2 759 984 €	0 €	2 759 984 €	2 759 984 €	0 €	2 759 984 €
Za Martelberg	3 021 379 €	3 245 961 €	6 267 340 €	3 021 379 €	3 245 961 €	6 267 340 €
Steinbourg-Aérodrome	697 930 €	738 904 €	1 436 834 €	697 930 €	738 904 €	1 436 834 €
ZA Faisanderie	229 276 €	229 276 €	458 552 €	229 276 €	229 276 €	458 552 €
ZA Kochersbeg	773 888 €	881 759 €	1 655 647 €	773 888 €	881 759 €	1 655 647 €
Logistique Monswiller	437 869 €	437 869 €	875 738 €	437 869 €	437 869 €	875 738 €
Saverne Est	7 358 €	7 358 €	14 716 €	7 358 €	7 358 €	14 716 €

FINANCES

REHABILITATION DE LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION – AVENANT N°2 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE.

Rapporteur : Marc MERTZ, 1^{er} Vice-Président.

Un marché de prestation de maîtrise d'œuvre en date du 24 février 2012 a été conclu entre la Communauté de Communes de la Région de Saverne et le cabinet Architecture Concept en vue de la réalisation de l'ouvrage suivant : *Travaux de réhabilitation de la Maison de l'Emploi et de la Formation.*

Le montant initial du marché s'établissait à 185.965,25 € HT sur la base d'un budget prévisionnel de travaux de 2.423.000,00 € HT.

Le marché de Maîtrise d'Œuvre approuvé le 24 février 2012 a été modifié par un premier avenant le 23 avril 2012 fixant ainsi le forfait définitif d'honoraires de Maîtrise d'Œuvre sur la base d'un budget travaux prévisionnel APD à 2.838.000,00 € HT avec un taux d'honoraires fixé à 7,675 %. Le montant des honoraires du prestataire s'établissait à 217.816,50 € HT.

Des travaux supplémentaires liés à la demande du Maître d'Ouvrage ont été fixés pour un montant de 310.100,57 € HT.

Les prestations complémentaires de Maîtrise d'Œuvre, relatives aux travaux supplémentaires évoqués dans le présent Avenant ont été réalisées en phase Chantier. Ne sont rémunérées que les missions PRO/SYNT/DET/AOR/EXE/OPC, sur la base d'un taux de rémunération de **5,00%**.

Le montant total de la rémunération fixé par le présent avenant a été ramené commercialement par le Maître d'Œuvre à 15.505,00 € HT.

Le calcul de la rémunération s'effectue selon la formule suivante :

- Taux de rémunération $t = 5,00 \%$.
- Coût prévisionnel des travaux $C = 310\ 100,57 \text{ € HT}$.
- Forfait de rémunération $Fd = C \times t = 15\ 505,00 \text{ € HT}$

Le nouveau montant du marché s'établit à 233.321,50 € HT au lieu de 217.816,50 € HT.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu l'exposé de M. le 1^{er} Vice-président par référence au rapport de présentation qui a été proposé aux membres de la Commission d'Appel d'offres,

Vu l'avis de la CAO du 6 mars 2014,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) d'approuver l'avenant n°2 de la mission de maîtrise d'œuvre – réhabilitation de la Maison de l'emploi et de la formation fixant le nouveau montant du marché à 233.321,50 € HT,
- b) d'autoriser le Président à signer le présent avenant.

N° 2014 – 27

FINANCES

CREANCES ETEINTES.

Rapporteur : Marc MERTZ, 1^{er} Vice-Président.

Madame la Trésorière a communiqué à la Communauté de Communes, la liste des « créances éteintes » pour l'année 2013. Il s'agit de pertes sur des créances, dans le cas de jugement de clôture judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective ou de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire faisant suite à une procédure de surendettement.

Celles-ci s'élèvent globalement à 3 736,22 € et se répartissent entre les 2 budgets de manière suivante :

- Budget principal : 115,20 €
- Budget annexe ordures ménagères : 3 621,02 €

Il est donc demandé d'inscrire en perte le montant de 3 736,22 € et d'ouvrir les crédits nécessaires au compte 6542 « Pertes sur créances éteintes ».

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) d'inscrire le montant de 3 736,22 € en créances éteintes,
- b) de verser les crédits nécessaires au compte 6542 « Pertes sur créances éteintes ».

FINANCES

CONCOURS PHOTOS – MODALITES D'ATTRIBUTION DES PRIX.

Rapporteur : Marc MERTZ, 1^{er} Vice-Président.

La Communauté de Communes a organisé en 2013 un concours photo destiné aux amateurs autour du thème « Insolites du territoire ». Les photos devant impérativement être prises sur le Territoire de la Communauté de Communes.

Le concours ouvert à tous les passionnés amateurs de photographie et destiné aux photographes amateurs adultes et enfants a fait quelques heureux gagnants. Ces derniers ont déjà retiré et profité de leurs lots.

Il convient de valider l'attribution de ces prix afin de permettre à la trésorerie de les régler comptablement entre les services de l'administration générale et du Centre Nautique intercommunal.

L'ensemble des prix distribués aux gagnants est fixé comme suit :

Catégorie adultes :

- 1^{er} prix : une carte de 100 heures d'accès au Centre Nautique Intercommunal l'Océanide à Saverne (valeur : 180,00 €).
- 2^{ème} prix : 10 entrées remise en forme (piscine et espace détente) au Centre Nautique Intercommunal l'Océanide à Saverne (valeur : 75,00 €).
- 3^{ème} prix : 10 entrées au Centre Nautique Intercommunal l'Océanide à Saverne (valeur : 40,00 €).

Catégorie enfants :

- 1^{er} prix : une carte de 100 heures d'accès au Centre Nautique Intercommunal l'Océanide à Saverne (valeur : 180,00 €).
- 2^{ème} prix : 1 carte de 10 heures d'accès au Centre Nautique Intercommunal l'Océanide à Saverne (valeur : 20,00 €).
- 3^{ème} prix : une carte de 10 heures d'accès au Centre Nautique Intercommunal l'Océanide à Saverne (valeur : 20,00 €).

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) d'approuver les prix attribués et leurs montants dans le cadre du concours photos,
- b) de régler les sommes correspondantes à l'Océanide par le biais du compte 6714 « bourses et prix ».

N° 2014 - 29

FINANCES

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION SOS AIDES AUX VICTIMES.

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

L'Association SOS Aide aux Habitants intervient dans le cadre des mesures mises en œuvre pour prévenir la délinquance et apporter une aide aux victimes.

Elle accueille des personnes victimes de faits de délinquance ou plus généralement toute personne fragilisée ayant besoin de conseils et d'aides dans leurs démarches pour obtenir réparations des préjudices subis.

Elle sollicite la Communauté de Communes pour une aide au fonctionnement de 3 625,00 €

Mme Carine OBERLE s'interroge sur l'opportunité de l'intervention de l'Intercommunalité sur ce dossier. Selon elle l'Etat devrait être l'acteur financier. M. CREMMEL est du même avis.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu la demande de subvention formulée par l'Association SOS Aides aux Habitants,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

moins 2 abstentions (Mme Carine OBERLE et M. Joseph CREMMEL).

- d'attribuer à l'Association SOS Aides aux Habitants au titre de l'année 2013, une subvention de fonctionnement de 3 625,00 €.

AFFAIRES IMMOBILIERES

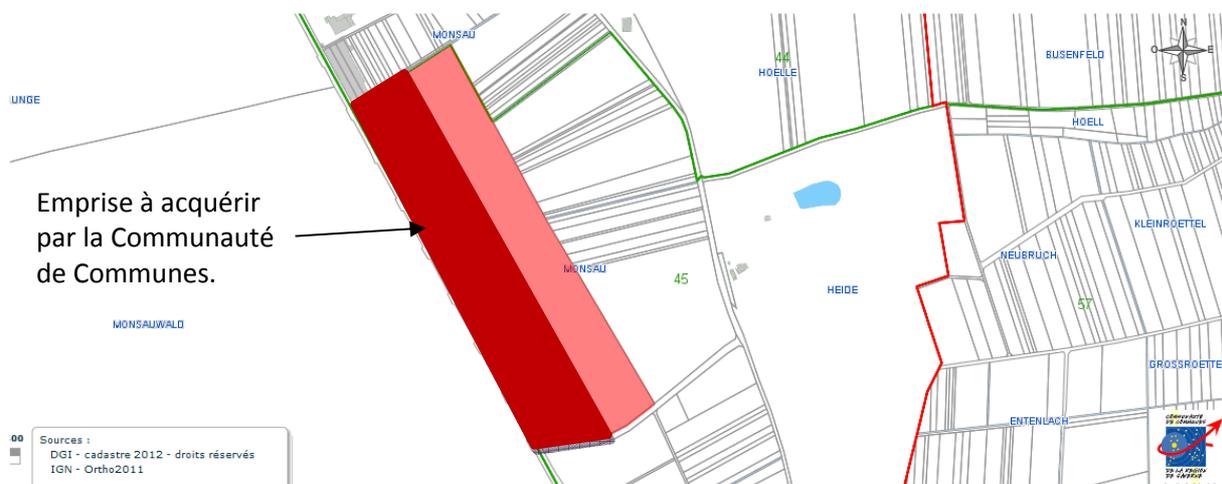
ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LA CREATION DE LA ZONE D'ACTIVITE AERODROME A STEINBOURG.

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

La Communauté de Communes s'est engagée dans la réalisation d'une zone d'activité artisanale entre la route départementale et l'aérodrome à Steinbourg. Au courant du deuxième semestre 2013, la Communauté de Communes s'est rapprochée des établissements HEINRICH & BOCK qui ont manifesté le souhait de s'étendre partiellement sur cette zone. Par ailleurs, les conditions de réalisation et de financement du raccordement au réseau d'eau usée ont été discutées avec le Syndicat d'Assainissement qui assurera la maîtrise d'ouvrage de la partie externe de la zone.

Dans le cadre de la création de la zone il est proposé d'acquérir la parcelle n°1/1 sise section 45 d'une superficie de 754, 38 ares à la Commune de Steinbourg.

Le terrain cédé devra être nu et libre d'utilisation. Le déplacement des hangars, abris, la suppression de la station de carburant et l'éventuelle dépollution étant à la charge de la Commune.



Au vu de l'avis des Domaines, le montant total de la transaction s'élève à 602.000 €, frais et honoraires à la charge de la CCRS. Cette estimation repose sur un prix à l'are moyen de 600 € augmenté d'une indemnité pour les bâtiments et installations actuellement en place et que la commune s'engage à déplacer.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération de la Commune de Steinbourg en date du 14 mai 2013 et du 5 mars 2014,

Vu l'avis du service des Domaines,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) d'approuver les conditions générales d'intervention de l'EPF du Bas Rhin régies par les articles L 324-1 du code de l'urbanisme et en particulier les modalités de portage, de rachat et les conditions financières précisées dans le règlement intérieur de l'EPF du Bas-Rhin, approuvé par le Conseil d'Administration dudit Etablissement,
- b) de demander à l'EPF du Bas-Rhin d'acquérir et de porter la parcelle cadastrée section 45 n°1/1 à Steinbourg, d'une emprise foncière de 754,38 ares issue de la propriété de la Commune de Steinbourg, en vue d'y réaliser une réserve foncière à destination de Zone d'Activité Artisanale au prix de 602.000 €,
- c) d'approuver les dispositions des projets de convention de portage financier et d'autoriser M. le Président à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF du Bas-Rhin,
- d) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette acquisition et notamment la convention de portage financier.

N° 2014 – 31

AFFAIRES IMMOBILIERES

CESSION DE PARCELLE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE SAVERNE A LA SOCIETE SCI DU MARTELBERG – SITE DU MARTELBERG.

Rapporteur : Henri WOLFF, Vice-Président.

En vue d'implanter des entreprises sur son territoire la Communauté de Communes de la Région de Saverne commercialise des terrains sur le site de la Plate-Forme Départementale d'Activités du Martelberg (24 hectares).

L'entreprise C.T.R.I. – Conseil Technique Représentation Industrielle - souhaite s'implanter sur le site du Martelberg. Un dossier a été soumis en ce sens au Comité de Pilotage dédié en date du 28 janvier. L'examen du projet a recueilli un avis favorable de la part de ses membres, l'activité de l'entreprise étant conforme à la vocation de la zone.

En effet, C.T.R.I. est un distributeur spécialisé dans la vente de pompes, d'équipements de cuve, de flexibles pour l'industrie, l'agroalimentaire et la pharmacie. L'entreprise effectue également des réparations, mais ne s'adresse pas aux particuliers. Elle souhaite créer un bâtiment de 505 m² comprenant 273 m² de bureaux et 232 m² de hall, avec possibilité d'extension. En terme d'emplois ce sont 9 salariés qui sont en poste mais l'effectif devrait progressivement atteindre 12 personnes.

La parcelle retenue pour le projet porte le numéro 231/20 et est sise à Monswiller section 11 au lieudit Martelberg d'une superficie de 32 ares 43 ca et jouxte celle de la SCI Fritz – Volpillière.

L'investissement financier pour la réalisation des bâtiments est de l'ordre de 800.000 €.

Afin de permettre l'implantation de la Société C.T.R.I. il est proposé de céder ce bien immobilier à la Société Civile Immobilière du Martelberg sise 2 rue du tilleul 67490 Dettwiller.

Par ailleurs cette opération nécessitera la création d'un accès à la charge de la Communauté de Communes.

Les frais d'arpentage et d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du 4 décembre 2007,

Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage du Martelberg du 28 janvier 2014,

Vu le procès-verbal d'arpentage du 22 janvier 2014,

Considérant que cette délibération est prise au vu de l'avis du service du Domaine en date du 8 novembre 2012,

Considérant que toute cession d'immeubles envisagée par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale donne lieu à délibération motivée de l'organe délibérant portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) d'approuver la cession de la parcelle 231/20 sise à Monswiller section 11 au lieudit Martelberg d'une superficie de 32 ares 43 ca pour un prix de 2.800 € euros HT/are soit 90.804 € à la Société SCI DU MARTELBERG 2 rue du tileul 67490 Dettwiller dans les conditions de la présente délibération,
- b) de charger M. le Président d'engager toutes les démarches nécessaires pour finaliser cette cession foncière et l'autorise notamment à signer un compromis de vente.

N° 2014 – 32

PETITE ENFANCE

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2014 A L'ASSOCIATION CRECHE PARENTALE « LES BAMBINS ».

Rapporteur : Murielle PHILIPPE, Vice-Présidente.

La Communauté de Communes de la Région de Saverne a signé une convention d'objectifs avec l'association crèche parentale « Les Bambins » avec effet du 1^{er} janvier 2012.

Cette convention est conclue pour une durée de 4 ans.

Le coût total du programme d'action pour 2014 est évalué à 193 850 €, conformément au budget prévisionnel transmis par l'Association chaque année avant le 30 novembre.

Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, l'Association peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du programme d'actions et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé au départ.

Pour chaque année, la Communauté de Communes contribue financièrement pour un montant de 89.000 €, équivalent à 46% du montant total annuel estimé des coûts figurant dans le budget prévisionnel.

Le budget prévisionnel 2014 de la crèche parentale « Les Bambins » se décline comme suit :

BUDGET PREVISIONNEL 2013 à 2015

CRECHE PARENTALE LES BAMBINS

CHARGES		PRODUITS	
60 – ACHATS	32750	70 - PRODUITS DES SERVICES RENDUS	40475
Frais de repas de midi		Participations des familles pour enfants de - 4 ans	38500
Alimentations et boissons	19800	Participations des familles pour enfants de + 4 ans	500
Eau, Combustibles	850	Suppléments demandés aux non-résidents	1050
ES	1200		
Gaz de France	3000		
Fournitures d'entretien, petit équipement / pharmacie	4000	Prestations de services CAF	
Fournitures d'activités et matériel éducatif	3200	Activités annexes (kermesses, marché...)	425
Fournitures administratif	700		
Achat de prestations - OGACA + Conteuse	3300		
61- SERVICES EXTERIEURS	16200	74 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	151000
Loyers et charges locatives	9600	Etat (Emploi Jeunes, emploi aidé, CNASEA, ...)	0
Location de matériel	150	Conseil Général	0
Travaux d'entretien et de réparation	5000	CAF	62000
Primes d'assurances (Maïf)	1050	Communes	0
Documentations (Revue, abonnements...)	400	Centre Communal d'Action Sociale	0
Frais de colloques et séminaires	0	Communauté de Communes de la Région de Saverne	89000
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	6650	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	375
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		Cotisations des familles	375
Publicité, publications...	0	76 - PRODUITS FINANCIERS	0
Transports et déplacements	3600	Produits des placements financiers	0
Missions et réceptions	0	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2000
Cotisations et affiliations (associations, fédérations ...)	100	Sur exercice en-cours	0
Services bancaires	350	Quote-part de subvention d'investissement :	
Frais postaux et télécommunications	80	- CAF	2000
France Télécom	300	- CG	
Orange	720	- Communauté de Communes	
Formations des salariés	1500		0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1750	79 - TRANSFERT DE CHARGES	0
Taxes sur salaires	750		
Autres impôts et taxes (Ordures)	1000		
64 - CHARGES DE PERSONNEL	136500		
Salaires bruts	102000		
Charges sociales, patronales et de prévoyance	28800		
Prime d'assiduité	3000		
Mutuelle	2700		
Autres charges sociales de personnel	0		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0		
	0		
66 - CHARGES FINANCIERES	0		

Intérêts des emprunts	0		
Intérêts bancaires	0		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0		
Sur l'exercice en cours	0		
Sur l'exercice antérieur	0		
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0		
Amortissements	0		
Provisions	0		
Dotations aux engagements	0		
TOTAL DES DEPENSES	193850	TOTAL DES PRODUITS	193850

Le projet pédagogique de la crèche parentale est consultable à la Communauté de Communes. Il pourra vous être envoyé sur simple demande.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec l'association crèche parentale « Les Bambins »,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- d'attribuer une subvention de 89.000 € à l'association crèche parentale « Les Bambins » au titre de son programme d'actions 2014.

N° 2014 - 33

PETITE ENFANCE

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT – CRECHE PARENTALE « LES BAMBINS ».

Rapporteur : Murielle PHILIPPE, Vice-Présidente.

La Communauté de Communes est compétente en matière de Petite Enfance et notamment dans l'étude, création, aménagement, entretien et gestion des Structures d'accueil.

A ce titre, elle soutient annuellement le fonctionnement de la Crèche Parentale « Les Bambins », sise au 33 rue du Serpent, à Saverne.

Cette dernière sollicite la Communauté de Communes pour l'octroi d'une subvention d'investissement dans le cadre du remplacement d'un sèche-linge et l'installation de système anti pince doigts sur les barrières et portes des pièces de vie des enfants de la Structure.

Le coût total de l'opération s'élève à 2 425,81 €. L'Association bénéficie d'une aide de 970,32 € de la part de la CAF et demande une aide à hauteur de 363,87 € de la part de l'Intercommunalité.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) d'attribuer une subvention d'investissement à hauteur de 15 % du coût total de la dépense relative à la réalisation de travaux de remise à neuf des murs, sols et plafonds, soit 363,87 €,
- b) d'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.

N° 2014 - 34

ENFANCE

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2014 A L'ASSOCIATION RESEAU ANIMATION JEUNES.

Rapporteur : Murielle PHILIPPE, Vice-Présidente.

La Communauté de Communes de la Région de Saverne a signé une convention d'objectifs avec l'association Réseau Animation Jeunes (RAJ) avec effet du 1^{er} janvier 2012.

Cette convention est conclue pour une durée de 4 ans.

Le coût total du programme d'action pour 2014 est évalué à 293 000 €, conformément au budget prévisionnel transmis par l'Association chaque année avant le 30 novembre.

Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, l'Association peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du programme d'actions et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé au départ.

Pour chaque année, la Communauté de Communes contribue financièrement pour un montant de 190 000 €, équivalent à 66 % du montant total annuel estimé des coûts figurant dans le budget prévisionnel.

Le projet de budget RAJ 2014 se décline comme suit :

Communauté de Communes de la Région de Saverne- Coordination enfance / CAF du Bas-Rhin

Dénomination de la structure: **RÉSEAU ANIMATION JEUNES R.A.J**

Adresse: Cour de la mairie 67700 MONSWILLER Tel: fax: 03 88 71 86 23

Référent budget:

F. URBES

Budget établi 1-12-13

Bases de prévisions: 32 500 Heures/enf (activités ALSH)

Encadrement: 3 permanents (1 dir/ 2 anim/ anim.vacataires.). Activités à l'année qui s'adresse aux jeunes de 10 à 18 ans.

Activités habilitation CLSH organisées dans des locaux mis à disposition par les communes de la CCRS:

Waldolwisheim, Dettwiller, Lupstein, Monswiller, Steinbourg, Saessolsheim, Saint-Jean- Saverne et autres communes selon les projets jeunes. L'organisateur propose des activités régulières (collège), accueils jeunes (communes), accueils sportif et des animations de rue avec cotisation (15€/ an), des activités de loisirs (sorties, séjours, mini camps, etc.), des activités scientifiques et artistiques avec un programme précis pour lesquelles une participation financière sera demandée.

Des projets jeunes seront mis en place comme les jeux intervillages, un raid aventure, des séjours, ainsi que des projets artistiques, scientifiques et des manifestations à caractère culturelles.

D'autres projets jeunes et implantations RAJ verront le jour selon l'envie, les projets jeunes et des communes.

BUDGET PREVISIONNEL 2014		Prev 2014
60	Achats prestations / Fournitures	50000
61	Locations / entretien / assurance	40000
62	Voyage / déplacement / frais administratif	45000
64	Charges de personnel	150000
65	Autres charges	7600
66	Charges financières	200
67	Charges exceptionnels	200
TOTAL GENERAL DÉPENSES		293000

RECETTES		
70	Particip. des familles aux activités	60000
74	CNASEA aides sur emplois	0
	Subventions C.G.67	9000
	Subv.PSO CAF / 4060 J/E *4,08€.	16500
	Subvention EVS	12000
	Total subventions de fonctionnement	37500
75	Autres produits	5000
76	Produits financiers	500
77	Produits exceptionnels	
	Total recettes directes	103000
	Subvention CCRS	190000
	TOTAL DES RECETTES	293000

Les projets éducatifs et pédagogiques sont consultables à la Communauté de Communes sur simple demande.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec l'Association Réseau Animation Jeunes,

Vu le projet de budget et d'action pour 2014 présenté par l'Association,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- d'attribuer une subvention de 190.000 € à l'Association Réseau Animation Jeunes au titre de son programme d'actions 2014.

N° 2014 - 35

TOURISME

BILAN 2013 ET SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2014 A L'OFFICE DE TOURISME DE SAVERNE ET SA REGION.

Rapporteur : Jean-Marc DISS, Vice-Président.

L'Office de Tourisme a adressé son projet de fonctionnement 2014 mi-février.
Il est joint à la présente.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec l'Office de Tourisme,

Vu la demande de subvention formulée par l'Office de Tourisme,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

moins 2 abstentions (MM. Stéphane LEYENBERGER et Pascal JAN)

- d'attribuer à l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région au titre de l'année 2014, une subvention de fonctionnement de 287.180 € dans les conditions prévues par la convention d'objectifs pluriannuelle.

N° 2014 - 36

RESSOURCES HUMAINES

RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE SOUS CONTRAT AIDE.

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

Compte tenu de la prise en gestion par la CCRS de nouveaux bâtiments depuis le 1^{er} juillet 2013 et le 1^{er} janvier 2014 (MEF + MDE + Licorne) le poste d'adjoint technique polyvalent existant pour le moment devient insuffisant.

Afin de limiter les dépenses et de permettre le retour à l'emploi d'une personne, il est proposé de faire appel au dispositif des emplois aidés (CAE-CUI-Contrat d'Avenir) en recrutant un agent technique polyvalent pour une période d'un an pour un coefficient d'emploi de 35/35èmes).

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié article 3 alinéa 1,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) de créer un poste d'adjoint technique pour une durée de 12 mois avec effet de la date d'embauche à pourvoir par voie de contrat aidé sur la base de 35/35èmes,
- b) de fixer la rémunération de cet agent par référence au 1^{er} échelon du grade adjoint technique de 2^{ème} classe,
- c) de solliciter les aides de l'Etat disponibles pour ce type de contrat.

N° 2014 - 37

RESSOURCES HUMAINES

MODIFICATIONS DE LA GRILLE DES EMPLOIS.

Rapporteur : Pierre KAETZEL, Président.

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire réunie le 25 février 2014 et afin de permettre la nomination des agents concernés la modification des emplois permanents suivants est proposée :

Cat	Emplois à supprimer	Emplois à créer	Nombre d'emplois concernés
B	Educateur de Jeunes Enfants	Educateur Principal de Jeunes Enfants	2
C	Adjoint Technique Territorial de 1 ^{ère} classe	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	1

Par ailleurs la Commission Administrative Paritaire a procédé à l'inscription d'un agent sur liste d'aptitude à l'emploi d'attaché territorial.

Afin de nommer l'agent il convient de créer un poste comme suit :

Cat	Emplois à créer	Nombre d'emplois concernés
A	Attaché Territorial	1

Toutes ces modifications seront effectives à compter du 1^{er} mars 2014.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006,

vu le tableau des effectifs,

Sur proposition du Bureau,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) d'approuver la modification du tableau des effectifs permanents pour la création de 2 emplois d'Educateur Principal de Jeunes Enfants à temps complet et de supprimer 2 emplois d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet,
- b) d'approuver la modification du tableau des effectifs permanents pour la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet et de supprimer 1 emploi d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe à temps complet,
- c) d'approuver la création d'un poste d'attaché territorial et de supprimer un poste d'éducateur des activités physiques et sportives hors classe,
- d) d'autoriser le Président à signer tous documents y afférents.

ENVIRONNEMENT

OPERATION VERGERS SOLIDAIRES D'ALSACE (V.S.A.) : VERSEMENT DE SUBVENTIONS.

Rapporteur : Jean-Claude DISTEL, Responsable du groupe de travail Paysage et Biodiversité.

Le groupe de travail Paysage et Biodiversité a porté le projet d'une opération « Vergers Solidaires », elle consiste à sauvegarder les vergers hautes tiges dans un objectif écologique, paysager et social, mais aussi patrimonial car cet environnement remarquable est menacé.

Au mois de mai 2013 une convention de partenariat a été signée avec le Conseil Général du Bas – Rhin et la Région Alsace pour formaliser le dispositif d'intervention et obtenir des financements permettant le versement d'aides.

Les principales actions éligibles à ces aides sont l'achat d'arbres hautes-tiges, la restauration et l'entretien des vergers hautes – tiges, la plantation de haies refuges pour la faune. Des actions d'animation sur l'écologie du verger et son entretien sont également subventionnées.

L'ensemble du programme porte sur un budget de 60 000 € pour une période de 3 ans et un financement de ces dépenses à hauteur de 40 200 €

La Communauté de Communes verse les aides aux demandeurs et transmet les éléments justificatifs au Conseil Général et à la Région Alsace qui prennent en charge ces dépenses au moyen des financements réservés au VSA.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu les statuts de la CCRS qui comportent une compétence « opérations d'amélioration des vergers »,

Vu la délibération du 12 décembre 2012 décidant d'engager une opération VSA,

Vu la convention de partenariat signée par la Communauté de Communes, le Conseil Général du Bas-Rhin et la Région Alsace,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) d'accorder les subventions d'un montant total de 2 141,98 € aux bénéficiaires figurant sur le tableau annexé à la présente délibération dans le cadre du VSA en vigueur,
- b) d'autoriser le Président à liquider les versements comme suit :

PLANTATION HAUTES-TIGES				
Commune	Demandeur	Nb d'arbres	Coût TTC	Subvention
DETTWILLER	Mairie	10	301,00 €	150,50 €
	WENDLING Robert	3	97,20 €	48,60 €
	WANTZ Jean-Paul	2	80,19 €	40,09 €
	VOLKRINGER Bernard	1	38,75 €	19,37 €
	RUFFENACH	1	49,75 €	24,87 €
	LUTZ Bernard	4	155,00 €	77,50 €
	WENDLING Robert	3	116,25 €	58,12 €
	BRUCKER Doris	4	155,52 €	77,76 €
	GRAD-ORAN Fabien	1	38,75 €	19,37 €
	DECKER Auguste	1	38,75 €	19,37 €
	HOLTZ Antoine	13	474,09 €	237,04 €
	SALOMON Alain	6	232,50 €	116,25 €
	ORIGAS Jean-Pierre	4	158,35 €	79,17 €
	PONEIN Michel	1	42,09 €	21,04 €
	CLASS Eddy	1	38,75 €	19,37 €
MULLER Jean-Marie	2	80,84 €	40,42 €	
STRUB Patrick	5	205,71 €	102,85 €	
GOTTESHEIM	Mairie	4	71,06 €	35,53 €
REINHARDSMUNSTER	HUBER Jean-Paul	4	117,39 €	58,70 €
THAL-MARMOUTIER	FLECKSTEINER Pierre	3	87,10 €	43,55 €
	HENNING Jean-Marie	3	90,30 €	45,15 €
	KELLER Arnaud	5	150,50 €	75,25 €
	PROBST Audrey	5	124,40 €	62,20 €
	RITT Jean-Louis	3	90,30 €	45,15 €
	TANTON Patrick	2	47,95 €	23,98 €
	TROESCH Jean-Louis	2	60,20 €	30,10 €
	VELTEN Jean	2	58,60 €	29,30 €
WAGNER Pascal	6	115,38 €	57,69 €	
HAEGEN	OBERLE François	5	123,20 €	61,60 €
SAESSOLSHEIM	RIFF Dominique	4	109,19 €	54,59 €
MONSWILLER	MATTER Alfred	3	103,60 €	51,80 €
TOTAL			3 652,66 €	1 826,28 €

PLANTATION DE HAIES				
Commune	Demandeur	Nb d'arbres	Coût TTC	Subvention
DETTWILLER	Mairie	205	451,00 €	315,70 €
TOTAL			451,00 €	315,70 €

N° 2014 - 39

HABITAT

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT – VERSEMENT DES AIDES AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS.

Rapporteur : Jean-Paul KRAEMER, Vice-Président.

La Communauté de Communes de la Région de Saverne a décidé de compléter certaines aides relatives à l'amélioration de l'Habitat, notamment en faveur des Propriétaires occupants modestes. Ces aides sont octroyées à condition que les demandeurs ne dépassent pas certains plafonds de ressources. Sont concernés les logements indignes ou très dégradés, ainsi que les travaux portant sur la sécurité du logement et les économies d'énergie. Les dossiers sont instruits par le Bureau URBAM Conseil qui assure le respect de la réglementation en vigueur. Pour les demandeurs ayant peu de moyens financier, des avances Procivis sont allouées, la subvention est alors versée directement à cette Société.

Des aides pour les logements locatifs conventionnés sont également versées par la Communauté de Communes, en compléments des aides de l'ANAH et du Conseil Général du Bas-Rhin. Elles ont été décidées par l'intercommunalité dès l'engagement du premier PIG en 2009 et reconduites en 2012.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2009 qui engage un partenariat entre la communauté de Communes de la Région de Saverne et le Conseil Général dans le cadre du premier Programme d'Intérêt Général Rénov'Habitat 2009/2012,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 12 juillet 2012 qui engage un partenariat entre la Communauté de Communes de la Région de Saverne et le Conseil Général, autour d'une convention relative au nouveau PIG Rénov'habitat 67,

Vu la convention en vigueur et le dispositif d'aides qu'elle comporte,

Vu la délibération du 27 septembre 2012 qui engage un partenariat entre la Communauté de

Communes de la Région de Saverne et PROCIVIS autour d'une convention permettant à cette Société de consentir des avances financières dans le cadre du FIG.

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) d'accorder les subventions d'un montant total de 3 727,58 € aux bénéficiaires figurant sur le tableau annexé à la présente délibération dans le cadre des aides du FIG Rénov'Habitat,
- b) de verser les subventions à PROCIVIS lorsque le propriétaire a bénéficié d'une avance de subvention par cet organisme,
- c) d'autoriser le Président à liquider les versements comme suit :

Logements locatifs :

Bénéficiaires	Coordonnées	Aide de la Communauté de Communes	Logement - Adresse
		Montant	
Indivision Koenigsaecker Follenius	M. ou Mme Gérard Koenigsaecker 12, rue Weyer 67 230 Drulingen	1 727,58 €	14, rue de Gottenhouse, 67 700 SAVERNE

Logements propriétaires occupants :

Bénéficiaires	Versement Propriétaire/Procivis	Aide de la Communauté de Communes	Logement - Adresse
		Montant	
BERGMANN Alfred	Propriétaire	1 000 €	30, rue Louis Pasteur 67 490 DETTWILLER
HAMBURGER Eric	Propriétaire	1 000 €	6, rue du Nord 67 700 SAVERNE

HABITAT

VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI – VERSEMENT DES AIDES AUX PARTICULIERS.

Rapporteur : Jean-Paul KRAEMER, Vice-Président.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 12 juillet 2012.

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) d'accorder les subventions d'un montant total de 2 765,68 € aux bénéficiaires figurant sur le tableau annexé à la présente délibération dans le cadre de l'aide à la valorisation du patrimoine bâti en complément de la subvention du Conseil Général du Bas-Rhin,
- b) d'autoriser le Président à liquider les versements comme suit :

Bénéficiaires	Objet des travaux	Aide de la Communauté de Communes	Logement - Adresse
		Montant	
Commune d'OTTERSWILLER	Enduit : crépi 269 m ² + 36 m ² x 3,10 € Travaux de pierre de taille : 3 607,20 € TTC x 15 %	1 486,58 €	Presbytère 4, rue Sainte Thérèse 67700 OTTERSWILLER
SCI Le Moulin (1 ^{er} étage) Rémy HEILMANN	Toiture : 127 m ² + 19 m ² x 3,10 € Fenêtres : 9 x 38,50 € Menuiseries extérieures : 1 x 77 €	876,10 €	Le Moulin 67700 WALDOLWISHEIM
BERRET Pierre	Enduit : crépis 130 m ² x 3,10 €	403,00 €	15, rue Ballerich 67440 THAL- MARMOUTIER

HABITAT

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET D'ESPACE LOGEMENT, SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DANS LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT.

Rapporteur : Jean-Paul KRAEMER.

Depuis octobre 2011 un Espace Logement a été expérimenté à la Maison de l'Emploi, ce service est porté par l'association Entraide Emploi. Il offre aux personnes en situation de recherche de logement un soutien et une aide technique aux différents stades de leur démarche. Le but est de permettre à ces personnes d'accéder à un logement dans le parc privé et de désengorger le parc social.

Le bilan du service est positif, la fréquentation enregistrée depuis 2012 démontre un besoin des habitants.

La CCRS est co-financeur de ce bureau d'accès au logement à hauteur de 10 642 € sur la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2014.

Un montant de 1774 € a été versé pour les quatre derniers mois de 2012 et 5 321 € ont été retenus pour l'année 2013.

La participation pour la période de janvier à août 2014 est de **3547 €**

Cependant les financements obtenus par les différents partenaires ne représentent pas la totalité des coûts de l'action, l'association a donc décidé d'autofinancer le service pour clore cette période.

Afin de pérenniser l'espace logement après août 2014, un nouveau plan de financement a été élaboré, avec une demande de subvention annuelle à hauteur de **9000 €** pour la CCRS.

La contribution de la CCRS pour une année complète passerait ainsi de **5 321 €** à 9 000 €, ce qui représente une hausse significative.

Compte tenu des contraintes financières de la collectivité et des nombreux services déjà offerts aux habitants, il est proposé de maintenir la participation de la CCRS à l'espace logement à même hauteur que durant la précédente période.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- de contribuer financièrement aux coûts de fonctionnement du Bureau d'Accès au Logement à hauteur de 3 547 € sur la période de janvier à août 2014, comme prévu suite aux délibérations du 27 septembre 2012 et du 27 juin 2013,

- de contribuer financièrement aux coûts de fonctionnement du Bureau d'Accès au Logement pour le reste de l'année 2014, en cas de prolongement de l'action, à hauteur de 1 774 €, afin de ne pas dépasser un montant annuel de 5 321 €.

N° 2014 - 42

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA TELECOMMUNICATION - RESORPTION DES ZONES D'OMBRES – VERSEMENT DES AIDES AUX PARTICULIERS.

Rapporteur : Jean-Marc DISS, Vice-Président.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire des 28 mai 2009 et 22 décembre 2009,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- d'accorder la subvention d'un montant total de 185,84 € au bénéficiaire figurant sur le tableau annexé à la présente délibération dans le cadre de l'aide à l'accès au haut-débit numérique,
- d'autoriser le Président à liquider le versement comme suit :

Bénéficiaire	Objet des travaux	Aide de la Communauté de Communes	Logement - Adresse
		Montant	
DI LIBERATORE Mario	SATELLITE	185,84	84 rue des tilleuls 67 440 THAL-MARMOUTIER

DIVERS

M. Adrien HEITZ informe les Elus qu'il est en cours de réalisation d'un document d'urbanisme et par conséquent un fonds de concours sera demandé par la Commune de Friedolsheim à la Communauté de Communes prochainement.

DIVERS.

* * * * *

Délibérations publiées et transmises à la Sous-Préfecture ce lundi 24 mars 2014.

Fait et clos à Saverne le 14 mars 2014,

Le Président

Pierre KAETZEL

Le présent rapport comportant 24 points est signé par tous les Membres présents :

BOSS

BURCKEL

CREMMEL

CRIQUI

DISS

DISTEL

EICHHOLTZER

FOURNIER

GRAD

GERARD

GITZ

HEITZ

HITTINGER

JAN

JUNDT

KAETZEL

KIM

KINTZELMANN

KRAEMER

KRIEGER

KUHN

KUNTZ

LEYENBERGER

LUTZ

LUX

MERTZ

C. OBERLE

P. OBERLE

PETER

PHILIPPE

REINHART

SCHALCK

SCHMITT

STEFANIUK

STENGEL

WINTZ

WOLFF